

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

FONDATEUR : JEAN BLANCOU



PROGRAMME DES SÉANCES

Judi 4 Mai

séance thématique sur la spécialité en médecine et chirurgie vétérinaires – coordinateurs

Emmanuel Bensignor (section 2) & Éric Guaguère (section 2)

Judi 18 Mai

séance consacrée aux candidats à un poste

Judi 1^{er} Juin

la santé publique vétérinaire : du concept à la réalité.

École du Val-de-Grâce – amphithéâtre BAUDENS – à partir de 13h30

Judi 8 Juin

séance des lauréats de l'Académie – coordinateur

Jean-paul Rousseau & Michel Fougereau (section 1)

Judi 22 Juin

séance thématique sur les services écosystémiques et biodiversité – coordinateur

Yves Le Floc'h Soyès (section 3)

Le programme détaillé des séances à venir se trouve sur le site web de l'Académie dans le menu « séances » (www.academie-veterinaire-defrance.org).

MEMBRES DU BUREAU

Patrick Le Bail (Président), Éric Plateau (Vice-Président), Jean-Pierre Jegou (Secrétaire Général), Michel Martin-Sisteron (Trésorier), Serge G Rosolen (Archiviste), Josée Vaissaire (Secrétaire de séance)

COMITÉ ÉDITORIAL

Marianne Berdugo (MB), Alexandra Briend-Marchal (ABM), Agnès Fabre (AF), Jean Kahn (JK), Claude Milhaud (CM), Josée Vaissaire (JV), Serge G Rosolen (SGR)

ÉDITORIAL

Chers collègues, voici donc la **Lettre de l'Académie Vétérinaire de France n°20** qui reflète les événements de la vie académique qui se sont déroulés au cours du premier trimestre 2017. Au cours de ce trimestre, le Bureau s'est réuni quatre fois ; les 19 Janvier, 16 Mars, 13 & 20 Avril et le CA une fois, le 16 Février. Plusieurs sujets ont été évoqués : la pérennisation des séances académiques dans les locaux de l'Académie de Chirurgie pour l'année 2017, la numérisation des bulletins manquants du BAVF (1947-2003) par l'INIST liée à l'autorisation donnée par les Éditions Vigot (accordée le 20 Mars), la proposition de l'AVF pour la nomination d'un expert vétérinaire dans la lutte anti-dopage en réponse à une demande du Secrétariat au sport, la rénovation/refondation du site web, l'organisation de l'archivage (mise en place d'un archivage des sections, des commissions et des groupes de travail), différents courriers sur l'abatage des animaux de boucherie et une demande de participation de l'AVF par les organisateurs de VetFuturs France (l'Ordre, le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral et les Organismes Vétérinaires Techniques et d'autres structures professionnelles) pour une vision sur la profession à l'horizon de 2030, à l'instar de la réflexion effectuée par nos amis anglais et présentée lors de la dernière réunion de la Fédération Vétérinaire Européenne (FVE). Quatre projets d'avis sont en cours : un avis sur les Médicaments Génériques (pilote du groupe de travail : Christophe Hugnet Section 2), un avis sur la télémedecine (pilote du groupe de travail : Francis Desbrosse Section 2), un avis sur la biologie vétérinaire (pilote du groupe de travail : Éric Plateau Section 2) et un avis sur la révision 2017 de la Directive 2010/63/UE (Pilotes du groupe de travail : Marc Dhenain & Patrick Hardy Section 1). Enfin une nouveauté significative au cours de ce premier trimestre : la présence de nombreux étudiants en thèse vétérinaire à nos séances. La perception d'une académie passiste change !



Locaux de l'Académie de Chirurgie. 15 rue de l'École de Médecine 75006 Paris



Des thésards vétérinaires à la séance du 16 Février.



Des thésards vétérinaires à la séance du 20 Avril.

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



ACTUALITÉS

Évènements et colloques

Séance du 2 Février (coordinateur : Didier Boussarie – section 2) par **ABM**. L'apiculture et les affections des abeilles ont occupé une bonne partie de la séance académique du 2 février 2017. Cécile Ferrus (institut de l'abeille, ITSAP) a présenté les travaux et les rôles de cet institut créé en 2010. En 2015, la filière apicole comptait 40 944 apiculteurs, dont 8 % ont plus de 50 ruches. La consommation de miel et de produits de la ruche est, en France, très supérieure à la production. En 2015, un peu plus de 24 tonnes de miel ont été produites, pour une consommation évaluée à près de 40 tonnes. Samuel Boucher a détaillé les signes évocateurs de la présence du petit coléoptère des ruches, *Aethina tumida*, toujours présent en Calabre (Italie) mais pas encore détecté en France. La nosémose due à *Nosema apis* est une maladie en voie de disparition. Christophe Roy en a expliqué la raison : ce n'est pas qu'un manque de déclaration (il s'agit d'un danger sanitaire de catégorie 1), mais cela est surtout lié à une compétition par un autre parasite, *Nosema ceranae*. De son côté, Alexandra Mailles (Santé publique France) est revenue sur la détection d'un bornavirus chez des écureuils exotiques d'élevage en Allemagne entre 2011 et 2013 ; 3 cas avaient été constatés chez l'homme, mortels, mais le virus n'a toujours pas été isolé malgré l'identification de séquences génétiques ayant permis de mettre au point des tests de détection (PCR, sérologie). Pour en savoir plus sur ces communications, vous pouvez en lire les résumés (à l'exception de celui d'Alexandra Mailles) sur le site web de l'AVF.

Séance du 16 Février (coordinateur : Patrick Le Bail – section 3) par **AF**. Après une communication de notre collègue Michel Germain sur l'utilisation du défibrillateur, Hélène Chardon (Lyon 2006) vétérinaire au Centre d'Information des Viandes (CIV) a présenté une communication sur les questions sociétales autour de l'élevage et de la viande. Un résumé de sa communication est disponible sur le site web de l'AVF. Ce centre est dirigé depuis 2013 par un ingénieur agronome, Jean-Pierre Rosner, qui était également présent à la séance. Il a précisé qu'un grand travail est effectué sur la question de l'acceptabilité de l'élevage et de la consommation de viande, à la croisée entre comportements et perceptions des consommateurs. Un site Internet, d'accès libre a aussi été élaboré. En cinq ans, 80 publications ont été réalisées : les cahiers (documents « vitrines »), les notes de synthèse, les fiches, des publi-rédactionnels. Le cahier sur les zoonoses a été relu par des vétérinaires de l'École de Toulouse, GDS France et la SNGTV. Le CIV n'est plus membre du Conseil National de l'Alimentation piloté par les ministères de la Santé et de l'Agriculture mais son ancien directeur, Louis Orensa, y siège en tant que personnalité qualifiée. Notre collègue Jean-Louis Guénet a présenté une communication sur la transgénèse et les maladies infectieuses chez les animaux domestiques en insistant sur une nouvelle méthode de biotechnologie : la méthode de la CRISP Caspase. C'est avec ce nouvel outil de transgénèse que les généticiens ont pu réaliser des animaux résistants contre certaines maladies infectieuses mais notre collègue souligne qu'il faudrait une législation appropriée pour l'utilisation de cette technique peu coûteuse car ces animaux ne relèvent pas des OGM *sensu stricto*. L'AVF pourrait s'autosaisir et donner un avis sur ce sujet qui prendra de l'ampleur dans les années à venir, souligne notre collègue. Pour en savoir plus, l'article de Jean-Louis Guénet est publié dans le Bulletin de l'AVF. Enfin, notre collègue Jean-Jacques Panthier, Professeur de Génétique et chercheur à l'ENVA nous a présenté, avec beaucoup d'humour, l'histoire de la souris en tant qu'animal modèle pour la recherche. Son article est également publié dans le Bulletin de l'AVF.

Séance du 2 Mars (coordinateurs : Jean-Louis Guénet & Serge Rosolen – section 1) par **MB & SGR**. Lauréat de la médaille de l'innovation 2016 du CNRS, Thierry Heidmann a présenté une brillante communication sur les propriétés des protéines d'enveloppe des rétrovirus, qui ont permis à ces virus de s'intégrer progressivement dans tous les génomes des Vertébrés. Appelés rétrovirus endogènes, ils représentent environ 10% du génome de la souris ou de l'homme : ces éléments sont tout simplement le reliquat d'infections anciennes de la lignée germinale de lointains ancêtres par des rétrovirus qui, après s'être intégrés, se sont ensuite transmis de manière mendélienne, comme n'importe quel gène. Ces captures se sont révélées avoir un impact considérable sur l'évolution des Mammifères placentaires : ces protéines d'enveloppe peuvent être considérées comme de véritables « armes secrètes » des rétrovirus impliqués non seulement dans la physiologie de leur hôte mais aussi dans le développement de maladies. Le deuxième sujet abordé par Stanislav Dusko Ehrlich, Directeur de Recherche à l'INRA et Professeur au King's College de Londres, et coordonnateur du projet MetaGenoPolis, concernait le microbiote intestinal et son influence sur la santé et la maladie. Ce travail portant sur le microbiome et la description du métagénome intestinal lui a valu, en 2014, le Prix scientifique de la Fondation Simone et Cino del Duca, aux côtés de Joël Doré. Les microbes intestinaux sont 10 fois plus nombreux que les cellules de notre corps et peuvent peser plus que notre cerveau ! Ensemble ils peuvent constituer un organe négligé qui, cependant, joue un rôle essentiel pour notre santé et la maladie ! Dusko Ehrlich nous a fait la démonstration que l'analyse de ce génome pouvait permettre de diagnostiquer des maladies chroniques graves (diabète de types



Séance du 2 Mars : (de gauche à droite) : Dusko Erlich, Ambre Jarraud et Thierry Heidmann invité par Gilbert Lenoir. (section 1). Les coordinateurs de la séance, Serge Rosolen (section 1) et Jean-Louis Guénet (section 1).

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



1 et 2, cirrhose hépatique, obésité et athérosclérose), d'évaluer leur état d'avancement et surtout d'évaluer leur risque d'apparition. Enfin, pour conclure cette séance, il a été question de génétique féline par notre consœur et photographe Ambre Jarraud dont le texte de communication est publié dans le Bulletin de l'AVF.

Séance du 16 Mars (coordinateurs : Gilles Bourdoiseau & Jean-François Rousselot – section 2) par **AF & ABM**. La biosécurité rassemble toutes les mesures d'hygiène, sanitaires et médicales visant à la prévention et à la protection de l'homme et de l'animal contre tout agent infectieux, tout produit chimique (pesticides, médicaments, réactifs, toxines...) et tout agent physique (radiations, élément radio-actif,...) susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme (détenteur de l'animal, grand public et consommateur, personnel hospitalier ou de laboratoire, équipe soignante vétérinaire, corps enseignant et étudiants vétérinaires...), de l'animal (domestique, sauvage, de compagnie ou d'élevage) et/ou de souiller ou dégrader l'environnement (établissement de soins vétérinaires, bâtiments, véhicules, milieu extérieur...). Le vétérinaire en tant que responsable de la santé animale et de ses implications sur la santé publique doit prendre en compte, dans ses missions professionnelles, la biosécurité pour combattre les conséquences délétères éventuelles de son activité. Cette séance, en s'appuyant sur des exemples concrets (biosécurité dans un centre hospitalier universitaire vétérinaire, dans une clinique vétérinaire, dans la filière aviaire, dans les élevages français) a montré l'importance de la prise en compte de ce concept. Notre collègue Gilles Bourdoiseau a présenté le difficile exercice du maintien de cette pratique dans le Centre Hospitalier vétérinaire de l'École de Lyon. Ensuite, notre confrère Nicolas Keck, a exposé son expérience au sein du Laboratoire vétérinaire Départemental de Montpellier. Comme chez l'Homme, les infections nosocomiales existent chez nos animaux de compagnie. Une « boîte » d'évaluation simple du risque a été imaginée par l'équipe de notre confrère, en fonction des différents locaux. Après les animaux de compagnie, deux exposés ont traité de la biosécurité chez les animaux de rente : notre confrère Jocelin Marguerie, président de la commission aviaire de la SNGTV a expliqué très didactiquement le dispositif de formation des éleveurs mis en place en réponse aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 Février 2016. Ce brillant exposé a entraîné de vastes débats dans la salle. Enfin, notre confrère Didier Guériaux, Inspecteur général de santé publique vétérinaire, sous-directeur à la DGAL a conclu la séance par la vision du « gestionnaire du risque » avec l'historique de la notion de biosécurité, les actualités (crise influenza aviaire de 2015-2016) et la prospective. Les échanges ont été nombreux à la suite de cet exposé : quid de l'apparition de nouvelles contraintes (normes de Biosécurité) pour les éleveurs qui doivent déjà en gérer un grand nombre. Question sur les différents virus de l'influenza aviaire. Prévention d'une contamination entre oiseaux et porcs pour éviter une humanisation du virus. Le président de notre Académie a conclu cette séance en disant que la biosécurité est un enjeu d'avenir pour le vétérinaire et qu'il serait approprié que notre Compagnie se saisisse de ce sujet et élabore un avis ou un rapport pour « aider » le ministère de l'Agriculture dans les trois à cinq années à venir.

Séance du 6 Avril (coordinateur : Patrick Le Bail – section 3) par **SGR**. Cette séance gérée par notre collègue agronome Didier Boichard (section 1) était dédiée à la sélection animale dans le cadre de l'élevage. Étienne Verrier Professeur à AgroParisTech a tout d'abord présenté l'organisation et l'évolution de la sélection animale en insistant sur le fait que la sélection s'était essentiellement faite sur des critères phénotypiques et que la sélection la plus importante a été réalisée chez les volailles. Catherine Larzul, Directrice de recherche à l'INRA a parlé de la sélection dans l'espèce porcine et Didier Boichard a conclu la séance en traitant de l'espèce bovine. Il y a eu de nombreux échanges avec l'assistance et il apparaît bien que le grand absent de la chaîne de sélection est... le consommateur.

Séance du 20 Avril (coordinateurs : Marc Girard & Bernard Charley – section 1 par **MB & SGR**). La vaccination est un acte très important de notre activité professionnelle, qui suscite de nombreux débats, voire de controverses dans notre société. L'Académie des Sciences et l'Académie nationale de Médecine ont organisé plusieurs séances sur ce sujet concernant le volet humain. Pour le volet animal, l'AVF a consacré cette séance en faisant intervenir Catherine Charreyre (Merial, Lyon) qui a présenté les nouvelles stratégies vaccinales et leurs applications en médecine vétérinaire. Notre confrère Stéphane Bertagnoli a parlé des vecteurs vaccinaux viraux. Michel Brémont de l'INRA a montré l'intérêt de l'utilisation de novirhabdovirus (rhabdovirus infectant les poissons à basse température) recombinant pour de nouvelles perspectives vaccinales. Enfin notre collègue Gilles Bourdoiseau a traité des particularités et des limites des vaccins en parasitologie vétérinaire en précisant que de tels vaccins n'existaient qu'en médecine humaine. Les résumés de ces communications se trouvent sur le site web de l'AVF.



Séance du 6 Avril : de gauche à droite : Didier Boichard (section 1), Catherine Larzul, Patrick le Bail (coordinateur) et Étienne Verrier.



Séance du 20 Avril : de gauche à droite : Bernard Charley (coordinateur - section 1), Stéphane Bertagnoli, Catherine Charreyre, Michel Brémont, Marc Girard (coordinateur - section 1) et Gilles Bourdoiseau (section 2).

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



LES MEMBRES

Réceptions



Notre collègue Fabian Leendertz (section 3) a été reçu le 2 Mars.

Réception de Fabian Leendertz (section 3) le 2 Mars



Notre collègue Michel Germain (section 3) a été reçu le 6 Avril par le Président Patrick Le Bail.

Réception de Michel Germain (section 3) le 6 Avril

Nominations, distinction, honneurs



Gérard Larcher remet la Légion d'Honneur à Michel Baussier (section 2)

La Légion d'Honneur a été remise à nos collègues Bruno Fizon (section 3) et à Michel Baussier (section 2) par notre collègue Gérard Larcher, Président du Sénat. Notre collègue Michel Thibier (section 1) a été élu président de l'UEAA (Union des Académies Européennes pour la science appliquée à l'Agriculture) à la suite de Vilem Podrazsky (République Tchèque). Notre collègue André-Laurent Parodi (Président honoraire de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie vétérinaire de France, Directeur honoraire de l'École nationale vétérinaire



Élection d'André-Laurent Parodi (section 1) à l'Académie Vétérinaire du Mexique

d'Alfort, section 1) est devenu coprésident de la Société de psychiatrie comparée avec Boris Cyrulnik. Cette nouvelle entité entend créer des ponts entre médecines humaine et vétérinaire dans le domaine des maladies comportementales. [Lire SV n°1704 (27 janvier 2017) page 18]. Notre collègue André-Laurent Parodi (section 1) est élu membre de l'Académie Vétérinaire du Mexique. À noter que notre grand Prix Bourgelat 2016, le professeur Pierre-Louis Toutain (ENVV), a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur lors de la promotion de Pâques.

LES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE

Activité des sections

Section 1

La section 1 s'est réunie le jeudi 2 Mars dans les locaux de l'Académie nationale de Médecine. Après un bref message du nouveau président, Gilbert Lenoir, il a été question du suivi du projet stratégique 2013-2017, du site internet, de l'élaboration des projets pour les deux années à venir et des candidatures pour l'année en cours. Trois réunions sont prévues : le 4 Mai, le 28 Septembre et le 9 Novembre. Une longue discussion s'est engagée sur l'urgence de la rénovation du site internet avec notamment le recours à un professionnel et de créer une « task force » composée de jeunes collègues « plus branchés » regroupant les trois sections. Le Président a souligné la responsabilité de la section 1 quant au niveau scientifique de l'AVF et donc la nécessité d'élaborer et d'implémenter un large répertoire de compétences auprès d'organismes comme l'Académie des Sciences, de Médecine, d'Agriculture, de Pharmacie, l'INRA, le CNRS, l'INSERM, le Museum d'Histoire Naturelle, l'Institut Pasteur, l'ANSES, le CEA et les ENVs. Il s'agit d'identifier les vétos dans les organismes de recherche publics et privés.

Section 3

La section 3 n'a pas fait de réunions de section au sens habituel du mot mais de petites réunions avec des objectifs très ciblés et en particulier la préparation de la séance « one health ». La prochaine réunion est prévue pour le 4 Mai.

Le travail des commissions & groupes de travail

Le groupe de travail : « révision des statuts & du règlement intérieur »

Le groupe de travail⁽¹⁾ « révision des statuts et du règlement intérieur » piloté par Patrick Le Bail s'est réuni le 28 Février aux cordeliers.

(1) Ce groupe est constitué de : Christine Médaille (section 2), Michel Baussier (section 2), Hervé Bazin (section 1), Christian Dumon (section 2), Jacques Risse (section 3), Éric Plateau (section 2), Jean-Paul Rousseau (section 1), Patrick Le Bail (section 3), Serge Rosolen (section 1).

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



Le groupe de travail sur la télémédecine

La constitution d'un groupe de travail⁽²⁾ sur la télémédecine fait suite à une demande de l'Ordre du 22 Février 2016 intéressé par « toute étude, tout rapport et tout avis de l'Académie Vétérinaire de France sur l'application ou la transposition en médecine vétérinaire de tout ce qui rentre en médecine humaine sous le vocable de télémédecine ». Depuis l'Ordre a précisé sa demande en l'inscrivant dans le projet VetFutur. Piloté par Francis Desbrosse il s'est réuni le 16 Mars. Une autre réunion est prévue le 4 Mai.

Le groupe de travail sur la biologie vétérinaire

Le groupe de travail⁽³⁾ en vue de la rédaction d'un avis relatif aux « laboratoires de biologie vétérinaire » mis en place à l'initiative de Claude Milhaud (section 3) et de Christine Médaille (section 2) s'est réuni physiquement en Octobre et Décembre 2016 au siège du Conseil National de l'Ordre, rue Breguet puis a poursuivi ses travaux par des échanges de courriers électroniques soutenus. Claude Milhaud ayant souhaité ne pas assurer l'animation du groupe a proposé de confier cette tâche à Éric Plateau (section 2) qui l'a acceptée avec l'accord des autres membres. Le projet d'avis est en cours de structuration car la proposition initiale de rédiger deux avis, l'un sur les antibiogrammes et l'autre sur la biologie vétérinaire dans son ensemble n'a finalement pas été retenue. Les points ressortant comme prioritaires sont la préservation du caractère médical des actes de biologie vétérinaire et de leur qualité dans le cadre de la lutte contre l'antibio-résistance, les risques zoonotiques et les risques sanitaires majeurs en santé animale, la surveillance épidémiologique. Des bases réglementaires sont en place et correspondent à des situations dont l'avis doit attentivement tenir compte. La capacité des établissements de soins à assurer le suivi biologique des animaux dont ils ont la garde, la situation des établissements de recherche publics ou privés constituent des points en cours d'approfondissement. Plusieurs contributions ont permis de progresser significativement dans la rédaction du rapport qui doit être attaché au projet d'avis. Une présentation d'ici fin juin est souhaitée.

Le groupe de travail sur l'expérimentation animale

Piloté par Marc Dhenain (section 1) et Patrick Hardy (section 1), le groupe de travail sur la révision 2017 de la Directive 2010/63/UE a élaboré un « avis » qui a été voté en séance le 16 Mars. Ce groupe travaille également en collaboration avec d'autres académies (voir dernière minute).

La commission des prix

La mission de la Commission des Prix⁽⁴⁾ de l'AVF est d'attribuer chaque année des prix pour récompenser des jeunes confrères pour leur thèse de Doctorat Vétérinaire et tous les deux ans des Prix pour récompenser le plus souvent des auteurs d'ouvrages en rapport avec la médecine vétérinaire au sens large. En effet un éditeur ou une collection pourraient être récompensés. Le Président de la Commission des Prix de l'AVF 2017-2018 est notre collègue Éric Plateau (section 2), vice-président de notre Compagnie. La commission s'est réunie le 1^{er} Mars pour clarifier les modalités d'attribution des prix et préciser la nature des documents qui seront envoyés aux directeurs des ENV. La prochaine réunion se tiendra le 7 Juin et aura pour objet la désignation des rapporteurs pour les prix de thèse⁽⁵⁾.

La commission RHA

Les 63^{ème}, 64^{ème} et 65^{ème} réunions de la commission RHA⁽⁶⁾ ont eu lieu respectivement les 21 Février, 28 Mars et 24 Avril.

LA CHRONIQUE RHA présentée par Claude Milhaud

Réflexions : Protection des animaux : que nous apprennent les élections présidentielles ?

L'évaluation de l'importance de la question de la protection des animaux à travers les sondages montre l'intérêt grandissant de nos compatriotes pour ce thème et par voie de conséquence l'enjeu qu'il pourrait constituer dans un scrutin. Ainsi, le nombre des électeurs affirmant que les propositions des candidats en matière de protection des animaux pourraient influencer leur vote est passé de 29 % en 2012 à 39 % en 2017 et, simultanément, 72 % des inscrits souhaitent que ces propositions aboutissent à des mesures concrètes (IFOP pour *AnimalPolitique* entre le 10 et 13 mars 2017).

Reflets de l'évolution de la société, les échanges candidats-électeurs qui caractérisent une campagne électorale sont marqués cette année par trois faits majeurs concernant la protection des animaux : la prise en compte, à des degrés divers, de la condition animale par l'ensemble des candidats, la constitution d'une alliance, *AnimalPolitique*, regroupant les 26 plus importantes associations de pro-

(2) Ce groupe est constitué de Michel Baussier (section 2), Emmanuel Bensignor (section 2), Jeanne-Brugère-Picoux (section 3), Jean-Luc Cadoré (section 2), Francis Desbrosse (section 2), Pascal Fanuel (section 2), Michel Martin-Sisteron (section 2), François Valon (section 2) et Jean-Michel Vandeweerd (section 2).

(3) Ce groupe est constitué de Claude Milhaud (Section 3), Christine Médaille (section 2), Alain Philippon (section 1), Alexandra Briend-Marchal (section 2), Jean-François Rousselot (section 2), Daniel Baroux (section 3), Josée Vaissaire (section 3), Claude Couquet (section 3), Hervé Bourhy (section 1), Jeanne Brugère-Picoux (section 3), Brice Robineau (section 2).

(4) Cette commission est constituée de Marie Abitbol (Section 1), Marianne Berdugo (Section 1), Alexandra Briend-Marchal (section 2), Pascale Dunoyer (section 3), Josée Vaissaire (section 3), Bertrand Deputte (Section 1), Michel Fougereau (section 1), René Houin (section 1), Jean-Paul Rousseau (section 1), Éric Guaguère (section 2), Jean-Pierre Jégou (section 2) et Éric Poudelet (section 3).

(5) Dotation des prix de thèse : Mutuelle AMPLI.

(6) Agnès Fabre (section 3), Daniel Le Bars (section 1), Richard Lecomte (section 2), Henri Maurin-Blanchet (section 1), Claude Milhaud (section 3), Jean-Paul Rousseau (section 1), Henri Brugère (section 3), Bertrand Deputte (section 1), Marc Dhénain (section 1), Bruno Fizon (section 3), Jean-Pierre Hugot (section 1), Jean Kahn (section 3), Yves Le Floc'h Soyès (section 3).

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



tection des animaux autour d'une déclaration commune et la création d'un parti politique consacrée uniquement à la cause animale, le *Parti Animaliste*. Les programmes exposés sur les sites des candidats contiennent tous, au minimum, une déclaration rappelant leur intérêt pour la protection des animaux. Afin d'être bien compris, deux d'entre eux expriment à nouveau ce souci dans leur « profession de foi » envoyée officiellement à chaque électeur : « *Mon gouvernement [...] bannira la souffrance animale* » pour l'un. Quant à l'autre, il fera « *de la protection animale une priorité nationale* ». Enfin, seuls deux des onze candidats proposent un programme très détaillé en ce domaine.

Trois thèmes dominent les questions que les candidats traitent soit dans leur programme, soit en répondant à diverses interviews. Deux correspondent à l'actualité : le bien-être des animaux en élevage et les conditions d'abattage. Le troisième est récurrent en campagne électorale, il s'agit de la pratique de la chasse. L'amélioration du bien-être des animaux de production est accompagnée unanimement de promesses de financements qui devraient faciliter la transition vers un élevage moins productiviste, orientation sur laquelle tous s'accordent avec cependant quelques nuances. Ce soutien financier viserait à éviter des problèmes sociaux trop sévères. Les candidats qui s'expriment sur les conditions d'abattage, sont en faveur des mesures de surveillance en phase de mise en place (caméras et présence vétérinaire renforcée). Un seul soulève le problème des conditions de travail dans les abattoirs alors qu'un de ses concurrents prend position sur la question de l'étourdissement préalable à l'abattage et son corollaire la consommation de viande hallal ou casher. Troisième grande question, la pratique de la chasse est globalement acceptée, sauf sous la forme de chasse à courre. Si la chasse est parfois admise sous une forme limitée elle est aussi quelques fois encouragée. Il est curieux de constater l'effort documentaire de certains candidats sur cette activité dont tous les aspects semblent parfaitement connus si ce n'est pratiqués par la plupart des candidats... Moins directement évoquée, l'expérimentation sur animaux vivants est abordée avec prudence. Les réponses des candidats interrogés se limitent à un encouragement à l'utilisation de « méthodes de remplacement ». Enfin, l'orientation diététique végétaro-végétalo-végan est abordée et encouragée par deux d'entre eux. D'inattendues propositions surprennent dans certaines réponses des candidats : « élargissement du droit d'adoption d'un animal à des personnes morales », « renouvellement régulier du permis de chasse », « développement d'une diplomatie écologique (protection des baleines, abolition des trophées de chasse, du trafic d'ivoire, de la consommation de la viande de chien...) », « réouverture des chasses présidentielles ». Au-delà des conséquences politiques immédiates, le temps des élections présidentielles incite les revendications des uns et des autres à se dévoiler. Dans le domaine des relations homme-animaux, cela permet de se faire une idée des objectifs immédiats ou à plus long terme des associations de protection des animaux.

Fruit d'une réflexion collective, le manifeste signé, le 20 Novembre 2016, par 26 associations rassemblées sous l'appellation « *AnimalPolitique* », résume en 30 propositions l'essentiel des revendications du courant de la société française qui milite en matière de protection des animaux. Ces propositions s'adressent aussi bien aux candidats à l'élection présidentielle qu'à l'ensemble des citoyens. Elles sont articulées en six thèmes : animaux d'élevage, expérimentation animale, divertissements et spectacles, animaux de compagnie, faune sauvage, animal et société. Globalement, le citoyen retiendra le ton réformiste des 30 propositions : amélioration des conditions d'élevages, développement des méthodes de remplacement à l'expérimentation sur animaux vivants, encouragement à la stérilisation des animaux familiers par des mesures incitatives, réforme de la pratique de la chasse. Quelques propositions plus nouvelles : protection des baleines contre la curiosité envahissante des touristes, aide publique aux soins des animaux dont les propriétaires sont en difficulté, adoption d'un statut juridique pour les animaux sauvages, introduction de la notion de respect des animaux dans l'enseignement primaire et de leur bien-être dans la formation de base et continue de l'ensemble des professions directement en contact avec les animaux.

Revendication majeure et récurrente, la création d'une structure de niveau ministériel, indépendante du ministère chargé de l'Agriculture et incluant significativement des représentants des associations de protection des animaux, n'a reçu un accueil positif que de la part d'un seul candidat. Avec la création le 14 Novembre 2016 d'un véritable parti politique consacré uniquement à la défense des animaux, la France rejoint les Pays-Bas et l'Espagne. Comme dans ces deux pays, un parti politique, le *Parti Animaliste*, présentera des candidats aux prochaines élections législatives (environ une centaine). Le programme de ce parti apparaît comme nettement plus radical que le manifeste d'*AnimalPolitique*. Ses principaux objectifs à moyen et long termes visent un bouleversement profond de la nature des relations homme-animaux. En plus des propositions habituelles aux associations de protection des animaux le parti animaliste vise :

- la création d'un véritable droit animalier avec une charte adossée à la Constitution, un Code et un ministère de la protection animale, la possibilité de référendums d'origine populaire, législatifs et abrogatoires, un droit de visite inopinée dans les élevages, les laboratoires et les abattoirs accordé aux associations de protection, la création d'une police spécifique ;
- la protection des animaux de compagnie notamment par une assurance maladie obligatoire, par l'identification, la vaccination et la traçabilité obligatoires, par l'interdiction de la réalisation de profits lors de la cession d'animaux de compagnie, par l'interdiction de l'abattage des chevaux à l'exception de l'euthanasie pour motif médical, par la création d'un fond de retraite pour les chevaux âgés ;
- un encadrement plus strict de l'expérimentation animale, le développement des méthodes « non-animales » et la présence des associations de protection dans les comités d'éthique ;
- la protection de la faune sauvage en retirant à l'ONCFS le suivi de la conservation des espèces sauvages au profit du M.N. d'Histoire Naturelle, en supprimant le statut « espèces nuisibles », en abolissant la chasse à courre, la vénerie sous terre, les chasses traditionnelles, la chasse à tir de loisir, en encadrant strictement la chasse (de subsistance ?), en développant la « diplomatie écologique » ;

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



- la protection des animaux d'élevage par la promotion de l'élevage extensif, par l'interdiction du gavage, par l'étourdissement obligatoire avant l'abattage, par un ensemble de mesures favorisant la généralisation de l'alimentation végétarienne - dont l'extension chez les étudiants vétérinaires ne peut être que constatée - avec fixation d'objectifs chiffrés pour la réduction de la consommation de produits carnés, mesures accompagnées d'aides à la reconversion des éleveurs ;
- la protection des animaux aquatiques, notamment par l'insensibilisation et la mise à mort des poissons pêchés en mer ou d'élevage, par l'encadrement du transport et de la mise à mort des céphalopodes et crustacés (dont l'interdiction de l'épédonculation des crevettes), par le développement de la culture des algues, par l'arrêt du développement des élevages piscicoles.

Au-delà de l'écume médiatique de la campagne, la période précédant l'élection du Président de la République a été l'occasion d'une double cristallisation des courants traversant la société française à propos des relations homme-animaux. Ce phénomène est concrétisé par le document unique soutenu par les 26 associations majeures en matière de protection des animaux ainsi que par la création d'un parti politique spécifique à ce thème. Ces deux faits peuvent être interprétés comme une évolution significative, si ce n'est historique, de la protection des animaux dans notre pays. Au-delà de l'agitation spectaculaire de certaines associations, la question de la nature des relations homme-animaux semble maintenant solidement installée dans le paysage sociétal français, bien au-delà d'un effet de mode. Cependant, son impact réel dans le domaine politique et législatif demeure encore peu clair. La mise en pratique des promesses électorales des uns ou des autres, dans les années qui viennent, témoignera seule de la réalité de cette évolution. L'analyse des propositions élaborées par *AnimalPolitique* ou par le *Parti Animaliste* met en évidence une radicalisation des objectifs lointains qui ne sont plus dissimulés. Les animaux doivent être libérés de toute contrainte, la consommation de produits carnés doit être remplacée par une alimentation à base végétale, l'expérimentation sur animaux vivants doit être bannie, les animaux écartés des activités de loisir ou de divertissement. Conséquences des incontournables conséquences sociales, économiques ou scientifiques liées à ces objectifs lointains, le courant protectionniste responsable propose globalement des mesures immédiates plus réalistes et mieux pensées qu'elles ne l'étaient il y a encore peu de temps. L'expression émotionnelle qui subsiste encore au sein d'associations en mal de reconnaissance laisse la place à des constructions logiques auxquelles ont peut reprocher des bases partisanes et certaines attitudes inquiétantes telle que la revendication du rôle de surveillance avec possibilité d'interventions inopinées (élevage, abattoirs, expérimentation animale) ou d'influence (enseignement), par des associations qui ne peuvent garantir la neutralité et le sens de la mesure qui sont généralement attribués aux fonctionnaires de l'État. L'importance des conséquences aussi bien matérielles que philosophiques que devrait générer la réalisation d'objectifs qui à leur échéance dépasseraient la simple protection des animaux appelle à une réflexion approfondie sur les bases philosophiques et scientifiques de ce qui pourrait constituer une véritable révolution sociétale.

Activités de la commission

Au cours du premier trimestre 2017, la commission s'est réunie les 16.01, 21.02 et 28.03. Elle a traité plus spécialement :

- du problème des hypertypes dans les espèces canines et félines, une séance consacrée à ce thème sera organisée conjointement avec la section II le 6 Décembre 2017 ; à l'issue de cette séance un avis pourrait être proposé à l'assemblée académique ;
- des conditions d'abattage et plus particulièrement des conséquences de la loi Falorni, une analyse a été transmise au Bureau ;
- de la révision de la directive 2010/63 UE relative à l'expérimentation sur animaux vivants, avec analyse critique du texte « *Les enjeux du réexamen de la directive du 22 Septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques* », publié en Février 2015 par le Pr Jean-Pierre Marguénaud.

Des membres de la commission RHA ont participé :

- à la réunion organisée par la ville de Paris portant sur « un état des lieux de la condition animale à Paris et de sa gestion actuelle », sans conséquence pratique à ce jour ;
- au colloque de restitution des travaux « de l'Expertise scientifique collective (ESCO) de l'INRA sur la Conscience animale » ; le caractère relativement succinct et peu argumenté de la présentation de cet important travail implique d'attendre, pour une étude approfondie, la publication de sa version complète en langue anglaise destinée à l'EFSA organisme destinataire et support de ce travail.

Documentation

Ce trimestre la commission RHA a retenu les documents suivants :

Textes réglementaires :

- Création du Centre National de Référence sur le bien être animal (communiqué du ministère chargé de l'Agriculture)
- Réexamen de la directive 2010/63/UE « Les enjeux du réexamen de la directive du 22 Septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques » par JP Marguénaud, accompagné de son étude critique par la commission RHA et du texte de la directive.

Documents scientifiques ou techniques :

- Abattoirs : un camion itinérant pour transporter la viande, pas les animaux » article de Libération accompagné d'un dossier.
- Expérimentation animale « Ensemble de la documentation technique du site britannique 3Rs » consacrée aux méthodes de manipulations des animaux de laboratoire conformes à la démarche alternative 3Rs.

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE



Signaux sociaux :

- Les trente propositions d'*AnimalPolitique* soutenues par 26 associations de protections des animaux.
- Pétition « Enseignons à l'École l'empathie pour les animaux ! » signée par 15 personnalités universitaires engagées dans la cause animaliste.

Dans l'attente de la réorganisation du site de l'Académie ces documents peuvent être réclamés auprès de C. Milhaud.

LES PUBLICATIONS (ACADÉMIE, MEMBRES, SECTIONS)

Publications des membres

1914-1918 : L'autre hécatombe par Claude Milhaud chez Belin (2017), ISBN 978-2-410-00371-0

Ce livre traite d'une question totalement ignorée des ouvrages historiques généraux, celle des effectifs équins et de leur « conservation » durant la Première Guerre mondiale. Malgré le développement spectaculaire de la motorisation, l'insuffisance de ces effectifs a constitué une menace permanente sur la capacité opérationnelle des armées, en particulier durant le dernier trimestre du conflit. L'auteur identifie, puis explique les causes immédiates des pertes en chevaux et mulets enregistrées au cours des cinquante-deux mois de guerre, et conduit à proposer au lecteur trois causes profondes à cette hécatombe : l'imprégnation de l'organisation des armées par le concept de guerre courte, l'illusion de compenser les pertes par des achats à l'étranger, les négligences et abus constatés tout au long de la guerre dans l'utilisation et l'entretien des équidés. Les textes réglementaires et les échanges de correspondances entre les armées et les organes ministériels, puisés dans les archives du Service historique de la Défense, ont constitué l'essentiel de sa documentation.



DERNIÈRE MINUTE

Le groupe de travail inter-académique* « expérimentation animale » représenté pour l'AVF (voir section « Travail des commissions ») par Daniel Le Bars et remarquablement présidé par Jean-François Bach s'est réuni le 29 Mars pour trois heures d'échanges très fructueux. L'avis de l'AVF y a été très favorablement accueilli. Il constituera la base de la rédaction finale de l'avis inter-académique. Ce dernier sera complété par un texte de 3-4 pages essentiellement destiné à illustrer le propos par des exemples concrets. Le Président Bach préparera rapidement la synthèse des interventions puis la soumettra au groupe par courriel. Il prévoit un travail finalisé en moins de 6 semaines. L'AVF devra alors être très réactive.

Nos collègues de l'Académie ont accompagné leurs jeunes thésards dans le cadre de leurs travaux ou de remise de prix. Ainsi le 25 Mars à l'OIE pour Christophe Degueurce (section 3), Nadia Haddad (section 1) et Agnès Fabre (section 3) et le 25 avril à l'Académie d'Agriculture pour Hubert Laude (section 1) et Agnès Fabre (section 3).



25 Mars à l'OIE - de gauche à droite : nos collègues Christophe Degueurce (section 3), Nadia Haddad (section 1), notre confrère Paul Jamey, notre collègue Agnès Fabre (section 3) et notre confrère Jean-Pierre Kieffer.



25 Avril à l'Académie d'Agriculture : de gauche à droite nos collègues Hubert Laude (section 1), Madame Arlette Laval, Professeur émérite à ONIRIS, membre de l'Académie d'Agriculture, notre collègue Agnès Fabre (section 3) et Guillaume Petit, vétérinaire thésard.

* Sciences, Médecine, Vétérinaire, Pharmacie